

TERRITOIRE RUHENERI

Ruhengeri, le

N° /MOI. 3

Au sous-chef

Veuillez rechercher le nommé :

fils de : *Mercier Nsengimana*

colline :

et de :

Territoire :

Ruhengeri



6349

*Izabase n obisanga legame zo cashava
ba mukoma*

(recherché pour

L'intéressé est (travailleur contracté au service de

Il sera amené au bureau du Territoire le

Note : Prière de remettre la présente
convocation au Juge de Police.

L'administrateur de Territoire,

COMPTE DE L'ENGAGE

Date	Nature des paiements Motif des amendes Leur importance	Paiement net effectué	Signature de l'empl
31-5-53	21 jx 7/2 1A+4c	146	
30-6-53	24 jx 7/2 2c	168	
31-7-53	20 jx 7/2 2A, 3c	140	
30/8/53	18 jx 7/2 2A+6c	119	
30/9/53	14 jx 7/2 1A+6c + 6m	119	
31/10/53	21 jx 7/2 6c+2mt	145	
30/11/53	16 jx 7/2 1A+5c hor. factur.	116	50
31/12/53	14 jx 7/2 3c+1mt	191	
31/1/54	20 jx 7/2 2A+2c	160	
28/2/54	19 jx 7/2 2A+4c	144	
31/3/54	23 jx 7/2 2A+2c	171	
30/4/54	16 jx 7/2 8ye+1A	115	
31/5/54	22 jx 7/2 2f/4	180	

COMPTE DE L'ENGAGE

Date	Nature des paiements Motif des amendes Leur importance	Paiement net effectué	Signature de l'empl
30/6/54	22 jx 7/2 5f/2jA	165	
31/7/54	16 jx 7/2 7jA+4c	115	
30/8/54	15 jx 7/2 6jA 5jC	109	
30/9/54	18 jx 7/2 7A+4c	105	
30/10/54	16 jx 7/2 5f/8jC+1jA	115	
30-11-54	= 4jx 7/2 5f/2jA+2jC	27	50

COMpte de l'Engage

COMpte DE L'ENGAGE

Dates	Nature des paiements Motif des amendes Leur importance	Paiement net effectué	Signature de l'empl
30-4-52	3 f	15	MM
31-5-52	1 A + 1 M 25 x 5 f	127	50
30-6-52	8 x 5 f	72	50
31-7-52	20 x 5 f	105	MM
31-8-52	15 x 5 f	97	50
30-9-52	24 x 30 f	105	MM
31/10/52	22 x 5 f	113	50
30/11/52	19 x 5 f	98	MM
31/12/52	26 x 5 f	130	MM
31-1-53	26 x 5 f	130	MM
29-2-53	21 x 3 f	147	MM
31-3-53	24 x 1 f	168	MM
30-4-53	28 x 1 f	161	MM

COUCHAGE ET HABILLEMENT

COMPTÉ DE L'ENGAGE

COMPTE DE L'ENGAGE

VACCINATIONS ET CONSTATATIONS

faites en vertu de la législation sur le travail ou pour l'exécution des prescriptions de cette législation

L'employeur soussigné s'engage à : *Hydrobiondo*

- 1/ payer à l'engagé en monnaie, conformément aux prescriptions du décret du 16 mars 1922, un salaire hebdomadaire⁽¹⁾ de francs (2) franc , à liquider à la fin de chaque (3)
 - 2/ loger l'engagé ou sinon à lui remettre mensuellement la somme de francs pour loyer d'un logement.
 - 3/ fournir à l'engagé une nourriture saine et suffisante qui lui sera remise anticipativement à raison de deux distributions par semaine, ou sinon à lui remettre hebdomadairement et d'avance, la somme de (3) francs pour frais de nourriture :
 - 4/ fournir à l'engagé les articles de vêtement et de couchage imposés par la législation sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs.

Signature de l'employeur,

Visé par Nous

Njabiondo le 28-4-1952

- (1) Mensuel, hebdomadaire, ou journalier.
(2) Sommes en toutes lettres. 19.6.52
(3) Mois, quinzaine, semaine ou jour,

COMPTÉ DE L'ENGAGE

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE

Nom Nyendahaga Rusesangohé
 Aptitude physique T. R. Agricole

Vaccinations

Observations

Poids 157 89 52 = 76

Périmètre

à Iyabiondo le 28/4/52

Le Médecin.

Passeport de mutation du 19.....

Visé par Nous

A le 19

Empreinte du pouce gauche de l'engagé :

Noms de l'engagé Nyendahaga

Noms du père de l'engagé Kchubishheho

Noms de la mère de l'engagé Nyirangeyo

Origine de l'engagé

Village Butale

Territoire Ruhengeri

Chefferie Mulera

N° d'inscription au registre de recensement

Engagé l'indigène susnommé le 28-4- 1952. (1)

à Iyabiondo (2), pour une durée de 3 ans

prenant fin le 28 avril 1955 en qualité

de Trav. agricole

pour être employé à des travaux Zéki

à exécuter à Iyabiondo (4), pendant

(1) Date de l'engagement

(2) Lieu de l'engagement

(3) Agricoles, de bâtiments, de voirie d'extraction

(4) Lieu où l'engagé doit prêter ses services

ME 765 Rec

LIVRET

DE

TRAVAIL

Agendahaga

S.D.

Librairie DUHOT
Costermansville